

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les secteurs retenus par la SADC de Gaspé sont:

- ▼ Pêche et aquaculture;
- ▼ Forêt et agriculture;
- ▼ Manufacturier et transformation;
- ▼ Tourisme;
- ▼ Nouvelle économie;
- ▼ Le secteur du commerce et service (dans le démarrage, certains types d'entreprises de commerce et service sont exclues).

SOUTIEN TECHNIQUE

Un service de soutien personnalisé et un suivi rigoureux seront dispensés pendant toute la durée du prêt.

**ON PREND L'AUDACE
DES JEUNES AU SÉRIEUX!**

**Saisissez
la clé de
votre réussite !**

SADC
Société
d'aide au développement
de la collectivité
DE GASPÉ

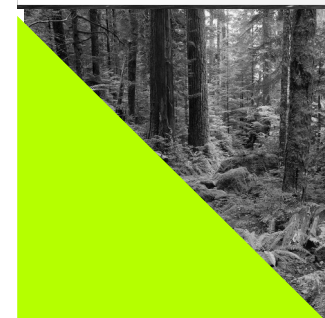
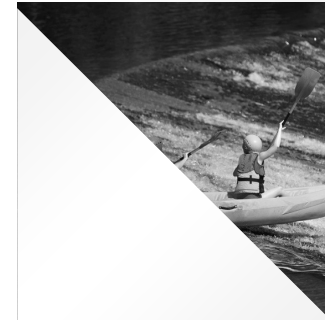
SADC de Gaspé
15, rue Adams, bureau 200
Gaspé (Québec) G4X 1E5
tél : 418-368-2906
téléc.: 418-368-3927

Courriel : sadcgaspe@outlook.com
Site web : www.sadcgaspe.ca

SADC

Société
d'aide au développement
de la collectivité

DE GASPÉ



**PRÊT
STRATÉGIE
JEUNESSE**

FORME D'AIDE

Prêt personnel sans garantie de 5 000\$ à 25 000\$ par entrepreneur pour l'acquisition, le démarrage, la modernisation ou l'expansion d'une entreprise.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ▼ Être âgé de 18 à 39 ans, inclusivement (un maximum de 2 jeunes admissibles par entreprise).
- ▼ L'entrepreneur doit démontrer des qualités entrepreneuriales et une capacité de gestion.
- ▼ Être propriétaire majoritaire de l'entreprise (ou en détenir le contrôle).
- ▼ Le siège sociale de l'entreprise doit être situé sur le territoire de la MRC de Gaspé.
- ▼ L'entreprise ne devra pas causer de concurrence déloyale à l'égard de celles déjà établies sur le territoire.
- ▼ Le projet devra démontrer des perspectives de rentabilité et de viabilité.

- ▼ Le promoteur doit injecter une mise de fonds d'environ 10% du montant du prêt, en argent et/ou en actif.
- ▼ Le prêt ne doit pas servir à refinancer une dette existante.
- ▼ Le projet satisfait les règles de conflits d'intérêts.

MODALITÉS

Congé d'intérêts de 24 mois, cependant, un montant mensuel de capital pourrait être exigé. La somme amassée à l'expiration du délai de 2 ans sera appliquée directement au capital dû sur le prêt ou servira à tout autre besoin jugé utile par la SADC de Gaspé.

- ▼ La période d'amortissement maximale est de 7 ans.
- ▼ L'assurance-vie et l'assurance-invalidité sont obligatoires.
- ▼ Le taux d'intérêt correspond au taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada, majoré de 3%.
- ▼ Le prêt sert à compléter la mise de fonds sous forme de capital, d'immobilisation, de frais de démarrage, ou de fonds de roulement.

- ▼ Des frais de gestion correspondants à 1% du montant du prêt sont obligatoires et exigés lors du déboursement du prêt.

“Le seul endroit où le succès précède le travail est le dictionnaire.”

Citation de Vidal Sassoon